

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</b></p> <p><b>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</b></p> <p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>DGER/SDEDC/POFE/2024-521</b></p> <p><b>17/09/2024</b></p>
--	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 29/11/2024

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** Formation Cap'Eval 2025

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF/DAAF  
Hauts-Commissariats de la République  
EPLEFPA  
Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)  
Institut Agro Dijon  
ENSFEA  
Délégués régioanux à la formation continue (DRFC)

#### **Résumé :**

Note d'information sur la mise en œuvre en 2025 du dispositif de formation en ligne Cap'Eval, s'adressant à tous les acteurs concernés par l'approche capacitaire et intervenant dans le processus d'évaluation des diplômes de l'enseignement agricole.

Le dispositif de formation Cap'Eval est à disposition de tous les personnels qui enseignent dans les certifications du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) afin d'augmenter la connaissance partagée et la culture commune des modalités d'évaluation telles que définies et conçues dans les référentiels de diplômes.

Une nouvelle session du dispositif Cap'Eval, revue et augmentée s'est ouverte en 2024 et est renouvelée en 2025. Il s'agit d'un enjeu majeur de formation pour l'enseignement agricole qui est proposé sous la forme d'un MOOC pour permettre la plus grande souplesse d'organisation à chacun des nombreux personnels qui participeront à cette action.

## 1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

### 1.1. Public cible

Sont conviés à suivre cette action de formation en ligne, **tous les agents de l'enseignement** (technique et supérieur court) **agricole public et privé sous contrat**, qui interviennent dans le processus d'évaluation menant à la délivrance de diplômes et de certifications du MASA, dans les trois voies de formation (scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue) ou les agents des services administratifs qui ont intérêt à se familiariser avec ce processus majeur des certifications du MASA :

- enseignants, formateurs et moniteurs ;
- directeurs d'établissements et directeurs adjoints ;
- présidents et présidents adjoints de jury ;
- personnels des autorités académiques, notamment du service des examens ;
- personnels de la DGER.

### 1.2. Description du dispositif

Cette action de formation, commandée par la DGER, pilotée par l'Institut Agro Dijon a fait l'objet d'une construction commune avec l'École nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et la sous-direction des politiques de formation et d'éducation de la DGER.

#### 1.2.1. Calendrier et durée

Une session de formations débute au tout début d'année 2025 :

**du lundi 6 janvier au vendredi 14 février 2025.**

La formation dure six semaines.

La durée de formation hebdomadaire est de deux heures en moyenne, **soit une durée totale de douze heures.**

#### 1.2.2. Conditions de formation

La formation est accessible à tout moment durant les six semaines, chaque agent organise son travail en formation. Il est cependant préférable de planifier ses temps de formation et d'y consacrer deux heures chaque semaine.

Comme pour tout acte d'apprentissage, il est préférable de privilégier un endroit calme, sans événement perturbant.

Des temps d'échange en équipes autour de chaque module de formation sont fortement recommandés, qui pourront être mis en place à l'initiative du chef d'établissement ou favorisés par la mise à disposition des espaces nécessaires pour les équipes qui le souhaitent.

Il est demandé aux chefs d'établissements de veiller à ce que les conditions de formation des agents soient les plus favorables possibles.

La formation combine des vidéos, des documents texte, des quizz... L'accès à ces contenus demande une connexion internet classique de type ADSL. Les conditions techniques nécessaires sont précisées ci-après (cf. Annexe 1).

### 1.2.3. Activités de formation

Chaque module de formation est scénarisé et séquencé.

L'activité en formation combine :

- des apports d'information sous forme de vidéos et de textes ;
- des activités réflexives activées par des tests, des questionnements, des reformulations ;
- une capitalisation par une saisie régulière dans un espace personnel appelé « Carnet de bord » ;
- une expression libre dans des forums.

Chaque semaine, un nouveau module de formation est ouvert. Les contenus et les activités restent accessibles les semaines suivantes (il est possible d'effectuer la semaine 2 en semaine 3 par exemple).

### 1.2.4. Structure de la formation

La formation comporte :

- une semaine 0 qui permet de se connecter et de découvrir la plateforme de formation
- un tronc commun : semaines 1, 2 et 6
- deux parcours spécifiques en semaines 3, 4 et 5
  - o évaluation et approche capacitaire pour les diplômes délivrés selon la modalité des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) et épreuves terminales (EPT) **diplômes** (voies scolaires et apprentissage)
  - o évaluation et approche capacitaire pour les diplômes délivrés selon la modalité des **Unités capitalisables (UC)**.

Chaque inscrit pourra étudier, s'il le souhaite, ces deux parcours, ECCF/EPT et UC.

Cependant il lui sera demandé, pour obtenir son **attestation**, de **réaliser entièrement l'un des deux parcours**.

Semaines	Intitulés	
0	Connexion et découverte de la plate-forme Cap'Eval	
1	Sens et enjeux de l'évaluation	
2	L'approche capacitaire, un levier du développement et du pouvoir d'agir	
3	Modulaire : L'appropriation du référentiel de diplôme dans la logique capacitaire	UC : Le développement et la validation d'une capacité
4	Modulaire : La conception d'une situation d'évaluation	UC : La construction d'une situation d'évaluation et la rédaction d'un sujet
5	Modulaire : Approches spécifiques (BTSA, Baccalauréat STAV, CPS)	UC : L'entretien d'évaluation, la décision et la grille
6	La réglementation de la délivrance de diplômes Questionnaire de satisfaction Attestation de formation	

### 1.2.5. Attestation de formation

Le suivi de la formation Cap'Eval est validée par une attestation de formation qui reconnaît l'assiduité en formation, elle ne mesure pas les acquis de la formation. *Il n'y a pas d'attestation partielle de formation.*

La délivrance de l'attestation de formation est conditionnée par :

- la consultation de toutes les ressources proposées (vidéos, sites internet, fichiers texte...) des semaines de tronc commun 1,2 et 6, ainsi que de toutes les ressources d'au moins un parcours spécifique (Modulaire ou UC en semaines 3, 4 et 5) ;
- la réalisation des tests. Ils sont proposés dans un but formatif et apportent, par des rétroactions, des indications complémentaires. Les tests proposent généralement plusieurs tentatives. Il n'y a pas de seuil de réussite exigé.

L'attestation de formation de chaque agent est disponible au format PDF sur la plate-forme Cap'Eval, en semaine 6. Elle restera téléchargeable sur la plate-forme Cap'Eval pendant un mois.

**Attention : Il n'y aura pas d'envoi d'attestation par mail aux agents.**

### 1.2.6. Bilan de la formation

Un questionnaire de satisfaction en ligne sera proposé en semaine 6 à partir de la plate-forme Cap'Eval.

## 2. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

**La période d'inscription se déroulera du 16 septembre 2024 au 29 novembre 2024.**  
Après le 30 novembre, les formulaires d'inscription sont rendus inaccessibles.

### 2.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

#### 2.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoIRH et/ou d'un compte Agricol

Pour s'inscrire, l'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » :

<https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile> et suivre les instructions données sur le site.

Ensuite il doit saisir comme identifiant, **le code du stage NAS1EA0116 – code session 2025-00001**

En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval <http://www.capeval.chlorofil.fr> sera directement envoyé à l'agent inscrit.

### 2.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoIRH et/ou d'un compte Agricol et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Pour s'inscrire, l'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription sur [https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user\\_upload/2.S\\_inscrire/images/Fiche\\_d\\_inscription\\_FORMCO\\_2022\\_01.pdf](https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscription_FORMCO_2022_01.pdf) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

### **Le RLF saisit alors l'inscription dans un formulaire en ligne spécifique « Inscriptions Cap'Eval ».**

Le lien du formulaire sera transmis aux RLF par l'intermédiaire de leurs délégués régionaux à la formation continue (DRFC) avant le début de la période d'inscription (septembre 2024).

Ce formulaire doit recueillir l'adresse courriel de l'agent, indispensable pour les fonctionnalités de la plate-forme de formation.

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval <http://www.capeval.chlorofil.fr> sera directement envoyé à l'agent inscrit.

### **2.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé**

Le formulaire d'inscription en ligne spécifique Cap'Eval sera communiqué début septembre 2024 à chaque fédération de l'enseignement agricole privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO) afin qu'il soit transmis par leurs soins à chaque directeur d'établissement.

Les agents sont inscrits dans le formulaire en ligne sous couvert de leur chef d'établissement. Ce formulaire doit recueillir l'adresse courriel de l'agent, indispensable pour les fonctionnalités de la plate-forme de formation.

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval <http://www.capeval.chlorofil.fr> sera directement envoyé à l'agent inscrit.

### **2.3. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF/DAAF**

Pour s'inscrire, l'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » : <https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile> et suivre les instructions données sur le site.

Ensuite il doit saisir comme identifiant, **le code du stage NAS1EA0116 - code session 2025-00001**

En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval <http://www.capeval.chlorofil.fr> sera directement envoyé à l'agent inscrit.

### **3. LES DONNEES STATISTIQUES (INSCRITS, PARTICIPANTS...)**

A l'issue de la formation, des données statistiques seront disponibles :

#### **3.1. Pour les personnels des établissements publics**

Elles seront disponibles dans l'outil interministériel de gestion de la formation RenoiRH Formation pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat.

Pour les agents contractuels d'établissement, elles seront transmises sous forme de fichiers à la DGER ainsi qu'aux DRFC pour transmission aux RLF des établissements.

#### **3.2. Pour les personnels des établissements privés**

Elles seront transmises sous forme de fichiers à leur fédération nationale

#### **3.3. Pour les personnels des DRAAF/DAAF**

Les données seront disponibles dans l'outil interministériel de gestion de la formation RenoiRH Formation

Cap'Eval répond à un enjeu majeur pour l'enseignement agricole : celui de la qualité de l'évaluation en vue de la délivrance des diplômes du MASA. Chaque directeur d'établissement public et privé est ainsi appelé à inciter l'ensemble des enseignants et formateurs à s'inscrire et suivre cette formation. A cet effet, il veillera à mettre en place une organisation permettant d'assurer des conditions favorables de formation.

Le sous-directeur des politiques  
de formation et d'éducation

Andréas SEILER

Le sous-directeur des établissements,  
des dotations et des compétences

Cédric MONTESINOS

## Liste des annexes

Annexe 1 : conditions techniques nécessaires pour le suivi de la formation

Annexe 2 : liste des délégations régionales de la formation continue

## **Conditions techniques**

L'apprenant doit disposer d'une adresse courriel fonctionnelle.

L'accès à la formation à distance est possible à partir d'un ordinateur, muni d'un navigateur Web (Firefox, Chrome, Internet Explorer ou Microsoft Edge).

La plate-forme de formation à distance ainsi que les ressources pédagogiques n'exigent aucun téléchargement de « plug-in » ou « drivers » particuliers.

Les modules de formation à distance utilisent le son. Le/La stagiaire doit donc disposer d'un moyen d'écoute (haut-parleurs ou casque).



REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	<p><b>Elsa TARAGO</b>  <a href="mailto:elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr">elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Chargés de formation : Laetitia COUVERT Francis SABIN</p> <p>Assistant : Patrice Weiss (Lyon)</p>	<p>DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 92 Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 77 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39</p>
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	<p><b>Sylvaine RODRIGUEZ</b>  <a href="mailto:sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr">sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr">formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Françoise PICOT Chargée du suivi financier et de TUTAC/AE : Nathalie VICAIRE</p>	<p>DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 39 59 40 47 Tél : 03 39 59 40 45 Tél : 03 39 59 40 40</p>
BRETAGNE	<p><b>Marion TOULOUSE</b>  <a href="mailto:marion.toulouse@agriculture.gouv.fr">marion.toulouse@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr">formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistants : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY</p>	<p>DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04  Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80</p>
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	<p><b>Mathilde GUERTIN</b>  <a href="mailto:mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr">mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Claire JANVIER-LANGLOIS</p>	<p>DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24  Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 40 21</p>
CORSE	<p><b>Cécile CLAUS</b>  <a href="mailto:cecile.claus@agriculture.gouv.fr">cecile.claus@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p>DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74</p>
GUADELOUPE	<p><b>Gabrielle ECHARD-LEBLANC</b>  <b>DRFC et RLF</b>  <a href="mailto:gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr">gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p>DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81</p>
GRAND-EST	<p><b>Isabelle DE MAURAIGE</b>  <a href="mailto:isabelle.de-mauraiige@agriculture.gouv.fr">isabelle.de-mauraiige@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr">formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistants : Stéphanie DESZEZ et Alain GILLET</p> <p>Assistante : Brigitte LECORNEY</p>	<p>DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25  Tél : 03 26 66 20 16 et 20 21  Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 66</p>
GUYANE	<p>DGTM Guyane  <b>Nayla RICHARD</b>  <a href="mailto:nayla.richard@guyane.pref.gouv.fr">nayla.richard@guyane.pref.gouv.fr</a>  <a href="mailto:dga-drh-formation@guyane.pref.gouv.fr">dga-drh-formation@guyane.pref.gouv.fr</a>  Leslie PIERRE-FANFAN – gestionnaire formation  <a href="mailto:leslie.pierre-fanfan@guyane.pref.gouv.fr">leslie.pierre-fanfan@guyane.pref.gouv.fr</a></p> <p>DGTM Guyane/DEAAF - DRFC (EPLEFPA de Matiti): Marie-Ange ROSNEL  <a href="mailto:marie-ange.rosnel@guyane.pref.gouv.fr">marie-ange.rosnel@guyane.pref.gouv.fr</a></p>	<p>Tél : 05 94 39 81 17        Tél : 05 94 29 63 03</p>

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
HAUTS-DE-FRANCE	<p><b>Sylvie-Anne REMY</b>  <a href="mailto:sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr">sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr">formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Sonia LESAGE (Amiens)  Assistante : Charlotte PRUSSE  Assistant : Simon TARRATTE</p>	<p>DRAAF Hauts-de-France (Amiens)  Tél : 03 22 33 55 49</p> <p>Tél : 03 22 33 55 39</p>
ILE-DE-FRANCE	<p><b>Agents de l'enseignement agricole :</b>  <b>Nathalie LEDAIN</b></p> <p>Pour les agents de la DRIAAP et des DDI :  <a href="mailto:formco-ca.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr">formco-ca.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr</a>  Agents DRIAAP et DDI :  Thierry DUCLOS, Préfecture de région  <a href="mailto:sgc-sgamm-formation-agriculture@paris.gouv.fr">sgc-sgamm-formation-agriculture@paris.gouv.fr</a></p>	<p>Tél : 01 82 52 46 25</p> <p>Tél : 07 63 56 23 81</p>
MARTINIQUE	<p><b>Chantal BOURBON</b>  <a href="mailto:chantal.bourbon@agriculture.gouv.fr">chantal.bourbon@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p>DAAF Martinique (Fort de France)  Tél : 05 96 71 20 50</p>
MAYOTTE	<p><b>Emilie BOURGEOIS</b>  DAAF Mayotte – Volet enseignement agricole  <a href="mailto:emilie.bourgeois@agriculture.gouv.fr">emilie.bourgeois@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p>DAAF de Mayotte (Mamoudzou)  Tél : 06 39 67 86 82</p>
NORMANDIE	<p><b>Véronique LEFEBVRE</b>  <a href="mailto:veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr">veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr">formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Hélène COURCELLE (Caen)  Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)</p>	<p>DRAAF Normandie (Caen)  Tél : 02 32 18 95 23</p> <p>Tél : 02 31 24 99 08  Tél : 02 32 18 94 29</p>
NOUVELLE-AQUITAINE	<p><b>Sandrine CHATENET</b>  <a href="mailto:drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr">drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Adjoint au délégué : Thomas LAMONNERIE  Assistant : Denis ROHOU</p>	<p>DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges)  Tél : 05 87 79 84 56</p> <p>Tél : 05 87 79 84 61</p>
OCCITANIE	<p><b>Mireille BASSOU</b>  <a href="mailto:mireille.bassou@agriculture.gouv.fr">mireille.bassou@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Adjoint : Frédéric MOUTOUH</p> <p>Assistante : Hélène ECHEVARRIA (Toulouse)  Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)  Assistant : Aurélien CARRANZA</p>	<p>DRAAF Occitanie (Toulouse)  Tél : 05 61 10 61 84</p> <p>Tél : 05 61 10 61 18</p> <p>Tél : 05 61 10 62 03  Tél : 04 67 10 19 12  Tél : 05 61 10 62 66</p>
PAYS-DE-LA-LOIRE	<p><b>Bérengère KIRION</b>  <a href="mailto:berengere.kirion@agriculture.gouv.fr">berengere.kirion@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistants : Françoise CASSARD</p>	<p>DRAAF Pays de la Loire (Nantes)  Tél : 02 72 74 70 14</p> <p>Tél : 02 72 74 72 12</p>
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	<p><b>Claire SAEZ</b>  <a href="mailto:claire.@agriculture.gouv.fr">claire.@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr">formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Chargée de mission : Christine PASSALACQUA  Assistants : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH</p>	<p>DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille)  06 88 27 87 82</p> <p>Site Avignon 06 68 98 97 90  Site Marseille 04 13 59 36 33 et 36 41</p>
REUNION	<p><b>Elodie SAVIGNAN</b>  <a href="mailto:elodie.savignan@agriculture.gouv.fr">elodie.savignan@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:formco.draaf974@agriculture.gouv.fr">formco.draaf974@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Mariame ABDALLAH</p>	<p>DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion)  Tél : 02 62 30 88 53</p> <p>Tél : 02 62 30 89 47</p>

Mise à jour le 06/05/2024

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations

<http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>